

Grand défi du campus de Bacchus

Article 1. Objet

L'institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne de l'université de Reims Champagne-Ardenne (ci-après désignée par « l'Organisateur ») organise un défi étudiant de dégustation à l'aveugle intitulé « Grand défi du campus de Bacchus » (ci-après désigné par le « grand défi ») avec le soutien financier du Grand Reims et le soutien d'autres partenaires qui proposent des lots pour récompenser les équipes gagnantes. Ce grand défi se déroulera le **mardi 28 avril 2026** dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims. Des ateliers œnologiques préparatoires au grand défi seront organisés préalablement, **les 17 et 24 mars 2026**.

Article 2. Objectifs

L'objectif de grand défi est de permettre aux étudiants d'appréhender le vin de manière culturelle et didactique. Le grand défi évalue leur capacité à la dégustation de 5 vins à l'aveugle : 1 champagne et 4 vins tranquilles (deux rouges et deux blancs), avec pour chacun d'eux, la détermination de la région, l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), le cépage (ou assemblage) et le millésime.

Article 3. Conditions de participation

Le grand défi s'adresse à tous les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour participer, ils doivent constituer des équipes de 4 participants qui seront réparties en deux catégories :

- Les équipes « pro » constituées des étudiants des filières Vigne et Vin. Sont considérées comme des équipes « pro », les équipes dont a minima un membre étudie dans une filière « vigne et vin »).
- Les équipes « amateurs » avec les étudiants des autres formations.

Elles sont ci-après désignées par les « équipes participantes ».

Article 4. Modalités d'inscription

Les étudiants champardennais constitués en équipes de 4 personnes souhaitant participer à ce grand défi doivent s'inscrire en ligne sur le site de l'institut Georges Chappaz. Cette inscription doit être soumise à partir **du 17 février 2026** et avant **le 20 mars 2026** à l'adresse suivante : <https://www.univ-reims.fr/igc/culture-et-patrimoine/le-grand-defi-du-campus-de-bacchus/le-grand-defi-du-campus-de-bacchus>

Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles (34 équipes) et dans leur ordre d'arrivée dans leur catégorie respective. Chaque catégorie compte 17 équipes. Si une catégorie n'est pas complète, les places restantes seront attribuées à l'autre catégorie.

Les équipes ayant participé aux ateliers œnologiques seront inscrites en priorité dans leur catégorie.

Article 5. Critères de notation

Chaque équipe participante, à chaque dégustation, est notée sur 20 points :

- 6 points pour la détermination de la région,
- 4 points pour l'identification de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC),
- 6 points pour l'identification du cépage,
- 4 points pour la détermination du millésime.

Après les 5 dégustations, chaque équipe participante obtient donc une note sur 100 points.

Articles 6. Prix et récompenses

6 prix seront attribués aux équipes participantes qui auront obtenu le plus de points dans leur catégorie :

- Equipes « pro » : 1^{er} prix (note la plus élevée), 2^{ème} prix (2^{ème} note la plus élevée), 3^{ème} prix (3^{ème} note la plus élevée)

- Equipes « amateurs » : 1^{er} prix (note la plus élevée), 2^{ème} prix (2^{ème} note la plus élevée), 3^{ème} prix (3^{ème} note la plus élevée)

Un 7^{ème} prix est attribué à la « promotion » qui aura obtenu le plus de points (total des points des équipes de la promotion).

Chaque équipe gagnante recevra un lot de récompenses proposées par les partenaires du grand défi.

Article 7. Droit à l'image et protection des données personnelles

En soumettant leur dossier, les Candidats s'engagent à céder gratuitement à l'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne les droits à l'image relatifs aux photographies qui seront prises lors de l'événement, qui se tiendra **le 28 avril 2026**. A ce titre, les Candidats remplissent le formulaire droit à l'image qui leur est transmis ainsi que le formulaire d'information concernant le traitement de données à caractère personnel réalisé lors de l'utilisation de leur image.

Article 7. Disqualification et fraude

Tout non-respect des conditions d'inscription ou des modalités d'inscription ou toute tentative de fraude entraînera une disqualification immédiate.

Article 8. Acceptation du Règlement

La participation implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Article 9. Contact

Pour toute question, contactez-nous à : Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne, 9 boulevard de la paix 51100 REIMS, institutgeorgeschappaz@univ-reims.fr.

Article 10. Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur s'engage à organiser le défi dans le respect des lois et règlements en vigueur. L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de non-remise des récompenses dans les délais prévus si cela est dû à des circonstances exceptionnelles relevant de la force majeure.

Article 11. Annulation ou modification du Concours

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le défi en cas de circonstances exceptionnelles relevant de la force majeure. Cette modification ou cette interruption sera alors communiquée aux Participants dans les plus brefs délais et ces derniers ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Article 12. Règlement des litiges

En cas de difficultés quant à l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, le(s) Participant(s) et l'Organisateur s'accordent sur la recherche d'une solution amiable. Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'Organisateur dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin du défi.

Dans le cas où aucune résolution amiable du litige n'est possible, ce différend sera soumis à la juridiction française compétente.

Fait le 6 février 2026,

**Président du Conseil de l'Institut Georges Chappaz
de la vigne et du vin en Champagne**
Monsieur Olivier DUPERON